1.1 DEFINITION DE LA PROFESSION ET DU CONTEXTE DE L'INTERVENTION

L'éducateur de jeunes enfants exerce une fonction d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles dans les différents établissements et services pouvant les recevoir. Les missions qui lui sont confiées sont en constante mutation, du fait des évolutions sociales, mais aussi du fait des politiques nationales et locales qui jouent un rôle fondamental dans la mise en place des modes d'accueil Petite Enfance.

L'éducateur de jeunes enfants est un travailleur social spécialiste de la petite enfance. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination. Il s'attache à favoriser le développement global et harmonieux des enfants en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives, artistiques. En créant un environnement riche et motivant, il contribue à leur éveil et à leur apprentissage à la vie sociale.

Le rôle de l'éducateur de jeunes enfants est défini par :
- la prise en charge du jeune enfant dans sa globalité en lien avec sa famille : ce qui suppose une éthique, des connaissances et des techniques spécifiques. Cela entraîne, en outre, un travail en équipe, l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation des projets éducatifs et sociaux et la contribution au projet d'établissement et de service.

- un positionnement particulier dans le champ du travail social : spécialiste de la petite enfance, il a pour mission d'adapter ses interventions aux différentes populations, de lutter contre les risques d'exclusion, de prévenir les inadaptations socio-médico-psychologiques. Il crée un environnement permettant la construction de liens sociaux et un accompagnement de la fonction parentale. Pour accomplir ses missions, il est amené à développer des partenariats avec les professionnels du champ sanitaire, social et de l'éducation nationale.

- une fonction d'expertise éducative et sociale de la Petite Enfance : il est acteur des politiques sociales territoriales. Il formule et recense les besoins en modes d'accueil, développe concertation et partenariats locaux, favorise et veille à l'adéquation entre les politiques sociales et leur mise en œuvre dans l'environnement où il évolue.

On recense environ 9 000 éducateurs de jeunes enfants (données DREES 1998) employés par les collectivités territoriales (communes, départements) et des associations et structures privées.

Leurs secteurs d'intervention sont :
- Le secteur social : établissements et services d'accueil des enfants de moins de sept ans, établissements et services sociaux, services d'aide à domicile…
- le secteur sanitaire ;
- secteur médico-social ;
- le secteur de l'assistance éducative ;
- le secteur du loisir, de la culture et de l'animation ;
- le secteur de l'éducation ;
- et tout endroit accueillant potentiellement des jeunes enfants.

ANNEXE 1 - REFERENTIEL PROFESSIONNEL
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

1.2 – REFERENTIEL FONCTIONS / ACTIVITES

FONCTIONS :

1. ETABLIR UNE RELATION, ELABORER ET METTRE EN OEUVRE LE PROJET EDUCATIF EN DIRECTION DU JEUNE ENFANT.

1/1 Favoriser le développement global de l'enfant et viser l'insertion sociale et scolaire de tous les enfants.
1/2 Développer des pratiques d'accueil et d'accompagnement.
1/3 Se positionner dans une démarche de prévention précoce.

2- ETABLIR UNE RELATION, ELABORER ET METTRE EN OEUVRE LE PROJET EDUCATIF EN COOPERATION AVEC LES PARENTS.

2/1 Accueillir les familles dans leurs singularités, travailler les liens et les relais avec les parents.
2/2 Reconnaître et faciliter au quotidien la place et la responsabilité des parents. Valoriser ou soutenir les compétences parentales.

3- CONCEVOIR ET CONDUIRE L'ACTION EDUCATIVE AU SEIN D'UNE EQUIPE PLURI PROFESSIONNELLE.

3/1 Inscrire l'action éducative dans les réalités et contraintes de l'établissement ou du service.
3/2 Assurer avec l'équipe la cohérence de l'action éducative auprès des jeunes enfants en coopération avec les parents.
3/3 Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention sur les questions d'éducation et de santé.

4- ELABORER L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE EN LIEN AVEC LES CADRES INSTITUTIONNELS, PARTENARIAUX ET LES POLITIQUES DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE.

4/1 Inscrire l'action éducative dans les réalités et exigences propres aux problématiques des structures et des services de l'enfance.
4/2 Participer à l'action sociale territorialisée et à la synergie des compétences des différents acteurs.
4.3 Exercer une fonction d'expertise socio-éducative "Petite Enfance" en tant qu'acteur des politiques sociales.

1.3. DOMAINES DE COMPETENCES

DOMAINE DE COMPETENCE 1 : ACCUEIL et ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE ENFANT ET DE SA FAMILLE

1/1 Développer des pratiques adaptées d'accueil et d'accompagnement du jeune enfant et de sa famille.
1/2 Reconnaître et faciliter au quotidien la fonction parentale.
1/3 Contribuer à une démarche de prévention précoce autour des premiers liens d'attachement.

DOMAINE DE COMPETENCE 2 : ACTION EDUCATIVE EN DIRECTION DU JEUNE ENFANT

2/1 Favoriser le développement global de l'enfant et viser son inscription sociale dans ses différents milieux de vie (famille, école, loisirs…).
2/2 Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention sur les questions d'éducation, de santé et d'exclusion sociale.

DOMAINE DE COMPETENCE 3 : COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

3/1 Contribuer à l'élaboration et à la conduite du projet socio-éducatif au sein d'une équipe pluri-professionnelle de l'établissement ou du service.
3/2 Assurer en l'équipe la cohérence de l'action socio-éducative auprès des jeunes enfants en coopération avec les parents.

DOMAINE DE COMPETENCES 4 : DYNAMIQUES INSTITUTIONNELLES, INTERINSTITUTIONNELLES ET PARTENARIALES

4/1 Inscrire les projets et interventions socio-éducatives dans les réalités propres aux institutions et aux politiques de la petite enfance.
4/2 Participer à l'action sociale territorialisée et à la synergie des compétences des différents acteurs.

ANNEXE 1 - REFERENTIEL PROFESSIONNEL
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

DOMAINE DE COMPETENCES	*COMPETENCES*	*INDICATEURS DE COMPETENCES*
DC1 : ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE ENFANT ET DE SA FAMILLE	**1/1 Développer des pratiques adaptées d'accueil et d'accompagnement du jeune enfant et de sa famille.**	- Savoir répondre aux besoins et/ou attentes des familles en matière d'accueil (repérer, orienter, organiser, mettre en œuvre). - Savoir établir avec chaque enfant une relation adaptée et appropriée en fonction de son développement, de son histoire et de son entourage familier. - Savoir créer les conditions d'un accueil adapté à chaque enfant en termes de confort, de sécurité, de médiation éducative et d'interactions dans le groupe. - Savoir assurer les soins de vie et l'accompagnement quotidien dans une relation privilégiée au jeune enfant. - Savoir agir dans le respect des règles éthiques.
	1/2 Reconnaître et faciliter au quotidien la fonction parentale.	- Savoir reconnaître à tout parent une place éducative. - Savoir définir, avec la famille, le projet d'accueil et d'accompagnement dans une démarche de co-éducation. - Savoir créer les conditions d'accueil et d'échange avec et entre les familles. - Savoir soutenir (faciliter, encourager, valoriser) chaque parent dans sa fonction d'éducation.
	1/3 Contribuer à une démarche de prévention précoce autour des premiers liens d'attachement.	- Savoir repérer (observer et analyser) pour chaque enfant la dynamique des premiers liens. - Savoir accompagner chaque famille et enfant dans les processus de séparation et d'individuation. - Savoir élaborer avec la famille des solutions adaptées en cas de difficultés (ouverture, passage de relais…).

ANNEXE 1 - REFERENTIEL PROFESSIONNEL
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

DOMAINE DE COMPETENCES	*COMPETENCES*	*INDICATEURS DE COMPETENCES*
DC 2 : ACTION EDUCATIVE EN DIRECTION DU JEUNE ENFANT	**2/1 Favoriser le développement global de l'enfant et viser son inscription sociale dans ses différents milieux de vie (famille, école, loisirs…).**	- Savoir concevoir et mettre en œuvre un projet éducatif. - Savoir proposer les conditions relationnelles et pédagogiques propres à favoriser la dynamique évolutive de l'enfant dans tous les aspects de son développement. - Savoir conduire et aménager des espaces temps pour que les jeunes enfants puissent s'éveiller et expérimenter, par le jeu, l'expression, les conduites motrices et les interactions. - Savoir utiliser ses capacités d'observation et d'écoute pour analyser les situations éducatives, adapter les dispositifs et démarches pédagogiques. - Savoir individualiser les méthodes au sein d'un collectif. - Savoir soutenir les processus d'autonomisation, d'acculturation et de socialisation de l'enfant. - Savoir établir des relations personnalisées et distanciées en ayant conscience de l'impact de sa subjectivité.
	2/2 Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention sur les questions d'éducation, santé et d'exclusion sociale.	- Savoir assurer des actions préventives concertées en matière d'éducation à la santé et à la sécurité. - Savoir réagir à des situations d'urgence (pratiquer les gestes d'urgence et les protocoles de 1er soins). - Savoir repérer les signes de maltraitance (familiale et/ou institutionnelle) et élaborer des réponses appropriées. - Savoir mettre en place des pratiques éducatives d'hygiène. - Savoir mettre en place des protocoles d'hygiène, de sécurité et de 1ers soins respectueux de chaque enfant. - Savoir repérer des situations d'exclusion sociale et élaborer des réponses appropriées..

ANNEXE 1 - REFERENTIEL PROFESSIONNEL
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

DOMAINE DE COMPETENCES	*COMPETENCES*	*INDICATEURS DE COMPETENCES*
DC3 : COMMUNICATION PROFESSIONNELLE	**3/1 Contribuer à l'élaboration et à la conduite du projet socio-éducatif au sein d'une équipe pluri-professionnelle de l'établissement ou du service.**	- Savoir soutenir et accompagner l'équipe afin de maintenir une cohérence d'intervention dans le cadre des missions , du projet institutionnel et de leurs évolutions. - Savoir conduire une réunion. - Savoir articuler sa pratique avec les places et fonctions des différents acteurs afin de favoriser une dynamique de travail en équipe. - Savoir rédiger des écrits professionnels (synthèse, projet, compte rendu, observation…). - Savoir inscrire l'action éducative dans un cadre administratif, juridique et financier. - Savoir argumenter ses propositions. - Savoir mutualiser et transmettre son savoir faire. - Savoir utiliser les différents supports et techniques de communication.
	3/2 Assurer en équipe la cohérence de l'action socio-éducative auprès des jeunes enfants en coopération avec les parents.	- Savoir repérer et articuler la place respective de l'équipe et des parents dans l'action éducative. - Savoir conduire un entretien - Savoir construire la continuité éducative entre famille et institution en créant les conditions de communication avec les familles. - Savoir se situer et adapter son langage et son écoute au regard de situations humainement et socialement complexes. - Savoir restituer aux parents le vécu de l'enfant en leur absence. - Savoir expliciter aux parents le projet éducatif afin qu'ils puissent y prendre place. - Savoir orienter les familles vers les services et personnes compétents au regard de leurs besoins.

ANNEXE 1 - REFERENTIEL PROFESSIONNEL
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

DOMAINE DE COMPETENCES	*COMPETENCES*	*INDICATEURS DE COMPETENCES*
DC4 : DYNAMIQUES INSTITUTIONNELLES, INTER-INSTITUTIONNELLES ET PARTENARIALES	**4/1 Inscrire les projets et interventions socio-éducatives dans les réalités propres aux institutions et aux politiques de la petite enfance.**	- Savoir concilier son action avec les exigences budgétaires. - Savoir identifier la place de la structure dans son environnement. - Savoir exercer les responsabilités liées à sa position d'expert de la petite enfance au niveau éducatif et social. - Savoir positionner les actions menées dans un contexte de promotion de l'enfance et de repérage de l'enfant en tant que personne. - Savoir poser clairement l'articulation entre projet éducatif et projet social. - Savoir promouvoir un projet à ses différents niveaux (établissement, social, éducatif). - Savoir actualiser ses connaissances sur l'évolution des politiques sociales.
	4/2 Participer à l'action sociale territorialisée et à la synergie des compétences des différents acteurs.	- Savoir conduire des actions conjointes avec les partenaires de l'intervention sociale, sanitaire, scolaire et cultuelle. - Savoir s'inscrire dans l'organisation d'évènements liés à l'action sociale. - Savoir proposer et argumenter dans le cadre de l'élaboration de projets territoriaux de politique sociale concernant la petite enfance.